Communiqué du 28 février 2023

ORANGE : la sous-traitance à mort

16 février 2023 : La Directrice Générale, Christel Heydemann, présente sa stratégie, « D'ici 2025, Orange se fixe pour objectif d'économiser 600 millions d'euros supplémentaires », alors qu'est annoncée une augmentation de + 7,14% des dividendes annoncés ; ces économies en grande partie par la réduction de la masse salariale : suppressions d'emplois, fusions, fermetures de sites, filialisations, délocalisations et transferts d'activités à la sous-traitance.
En 2021, les effectifs de la sous-traitance ont atteint 30 528 personnes, soit 32,8% de la force au travail totale, sans, entre autres : la logistique, le Génie Civil, la maintenance informatique…

Cette politique a son versant humain
dont le haut de l'iceberg se traduit en MORTS AU TRAVAIL.

2022 : électrocutions mortelles de deux jeunes sous-traitants d'Orange,
L'une, le 16 février à Sainte-Tulle (Alpes-de-Haute-Provence) et celle de Aymen S, le 15 octobre, à Talizat (Cantal).
Sans compter les accidents graves, celui du collègue du salarié décédé le 16 février, ou encore la chute de 20 m au travers d'un skydôme à Nancy le 20 octobre 2022
2022 : suicides de deux fonctionnaires d'Orange,
Christophe B, à Draguignan, le 25 mai, puis de Jean-Lou C, le 4 juin, à Troyes.
Le recours et les conditions de sous-traitance d'une partie de leur activité sont des éléments déterminants de la dégradation de leurs conditions de travail.
Le second a été reconnu en accident de service, le premier est en cours.
Pour deux autres suicides, les IRP attendent les analyses en cours, deux autres n'ont pas été investigués.
2022, fin de la coopérative SCOPELEC, abandonnée par Orange, et rachetée, le 28 décembre, par CIRCET qui reprend moins de la moitié des effectifs.
2023 : accident mortel d'un sous-traitant le 17 janvier, suicide d'un salarié d'Orange à la mi-février.

Un suicide est un suicide de trop
Un accident mortel est un accident de trop

La sous-traitance, c'est :
L'externalisation des risques professionnels par Orange, et par conséquent l'invisibilisation des atteintes à la santé de travailleurs dispersés dans de multiples entreprises.
Si RC Centric (le nouveau contrat-type de sous-traitance) prévoit - tout en exigeant plus pour moins cher - de limiter à deux le niveau de sous-traitance auprès de sous-traitants d'au moins 10 salarié.es, quel contrôle effectif contre le recours aux auto-entrepreneurs ou entreprises familiales, souvent moins formées ?
Et chez Orange : la perte de sens du travail, de la maîtrise de la qualité, et, paradoxalement, une surcharge de travail liée aux sollicitations des sous-traitants, et à la complexité des dossiers maintenus en interne et des dossiers en vrille repris à la sous-traitance.

Dans la lignée d'un Didier Lombard, un mépris des Instances Représentatives du Personnel

Christel Heydemann a préféré s'adresser aux médias et aux milieux financiers plutôt qu'au CSEC réuni ce jour-là sur la stratégie, tout comme Didier Lombard avait livré, en conférence de presse le 14 février 2006, ce qu'il avait tu la veille au Conseil d'Administration.
Pourquoi s'en soucierait-elle ?
Puisque les lois Travail &Cie ont laminé le contre-pouvoir des IRP, supprimé le thermomètre qu'étaient les CHSCT, qui ont contribué à faire le lien entre les suicides et les organisations du travail et le management mortifère, et à la condamnation de l'entreprise et de ses dirigeant.es.

Derrière l'emploi, ce sont bien la sécurité et la santé des salarié.es
qui sont les variables d'ajustement !

Contact Presse : Loïc Cariou : 06 48 64 42 70